



14<sup>e</sup> ÉDITION

ÉTATS GÉNÉRAUX  
DU **DOMMAGE CORPOREL**

24 NOVEMBRE  
2022

PALAIS DU PHARO  
-  
MARSEILLE





# BONNES PRATIQUES DE L'EXPERTISE AMIABLE ET DE L'ARBITRAGE



## INTERVENANTS

**Maître Lynda LETTAT-OUATAH**, Avocat au Barreau de Lyon, spécialisé en Droit du Dommage Corporel, membre de l'ANADAVI

**Maître Marc-André CECCALDI**, Avocat au Barreau de Marseille et de Paris, spécialisé en Droit du Dommage Corporel, membre de l'ANADAVI

**Docteur Christine ANTOINE**, Médecin conseil de victimes

**Docteur Pierrick VACHER**, Médecin expert judiciaire

**Docteur LABARUTIAS**, Médecin-conseil AMEDOC



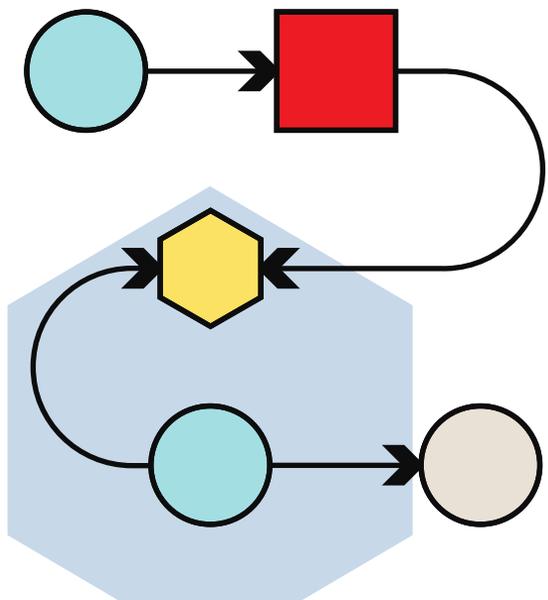
# PLAN

## 1 INTRODUCTION

## 2 DISCUSSION : QUELLE EST LA RECETTE D'UNE EXPERTISE AMIABLE OU D'UN ARBITRAGE RÉUSSI ?

- Ingrédients relatifs aux modalités de l'expertise
- Ingrédients relatifs à l'état d'esprit des acteurs de l'expertise

## 3 CONCLUSION



# INTRODUCTION : QU'EST-CE QU'UNE EXPERTISE RÉUSSIE ?

**Une approche commune de l'expertise**

**Absence de finalité thérapeutique**

**Réflexion médicale sur histoire traumatique**

**Evolution des lésions initiales**

**Déficits séquellaires**

**imputabilité**

**Certitude d'une finalité juridique**

**La conversion d'un état médical en une situation de droit (les préjudices)**

**Support exploitable pour l'élaboration d'une réponse indemnitaire adaptée (avocats régleurs Juges)**



# INTRODUCTION : C'EST QUOI UNE EXPERTISE RÉUSSIE?

**La recherche d'une acceptabilité**

**Adhésion psychologique de la victime aux opérations**

**Importance du ressenti donc du comportement des professionnels**

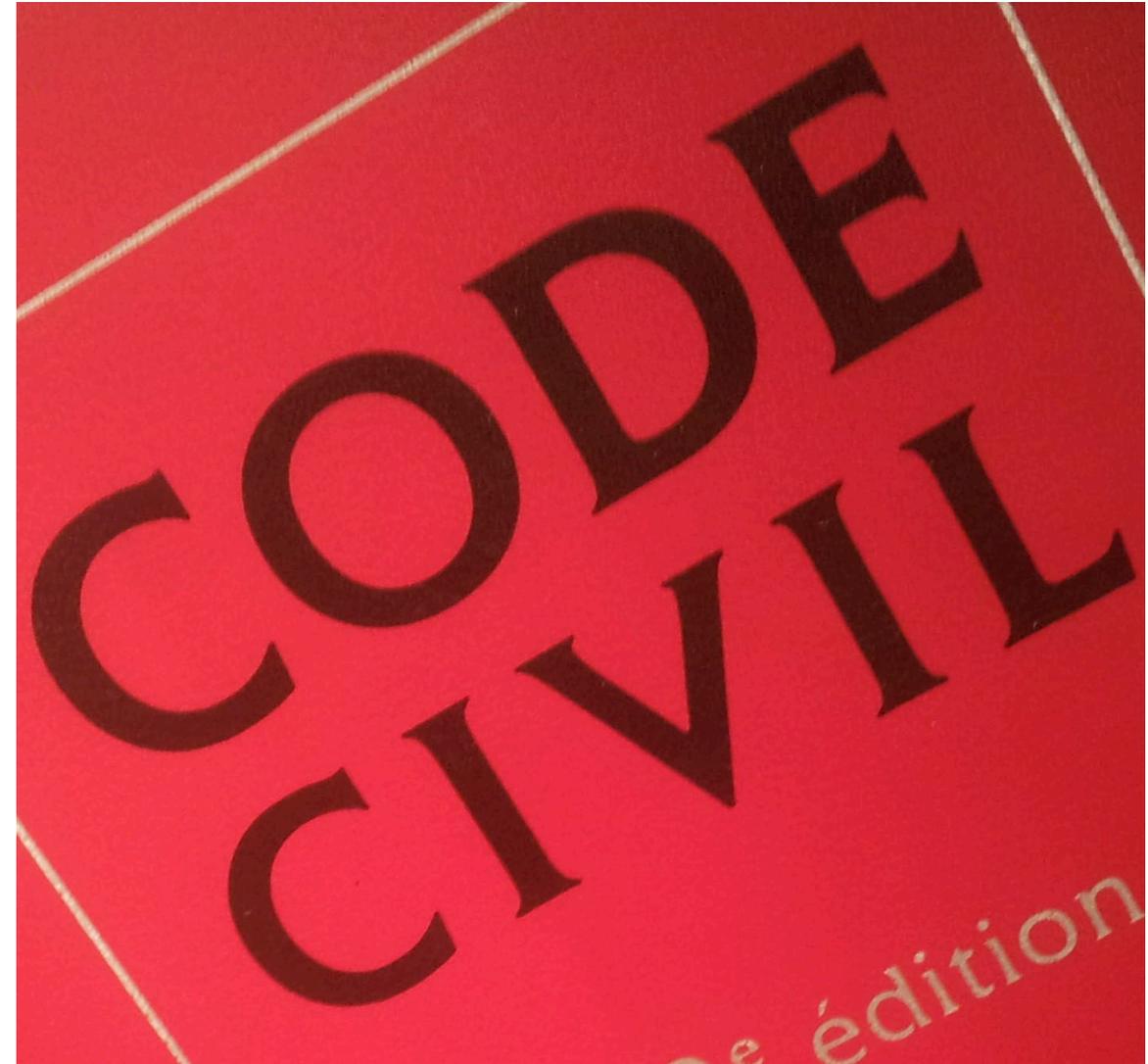
**Accueil et écoute**

**Adhésion technique des participants au contenu du rapport**

**Cohérence avec les exigences du droit (pas de prédispositions, approche bio-psycho-sociale du handicap)**

**Dialogue égalitaire**

**Aboutissement d'une discussion argumentée**



# DISCUSSION : QUELLE EST LA RECETTE D'UNE EXPERTISE AMIABLE OU D'UN ARBITRAGE RÉUSSI ?

Ingrédients relatifs aux modalités de l'expertise

Ingrédients relatifs à l'état d'esprit des acteurs de l'expertise



# DISCUSSION : QUELLE EST LA RECETTE D'UNE EXPERTISE AMIABLE OU D'UN ARBITRAGE RÉUSSI ?

## Ingrédients relatifs aux modalités de l'expertise :

- Respect de règles processuelles universelles
- La transparence et la sincérité dans l'échange de l'information
- La Mission confiée à l'Expert ( lettre de mission de l'assureur ou compromis d'arbitrage)
- Le dossier médical transmis par la victime ( complet et listé)
- Clarté dans la répartition des rôles ( de qui vient mon mandat)
- Le respect de délais raisonnables
- Programmation de la réunion
- Dépôt des conclusions
- La spécialisation
- Langage commun sur les problématiques de handicap ou pathologies singulières
- L'absence de réticence à la discussion

# DISCUSSION : QUELLE EST LA RECETTE D'UNE EXPERTISE AMIABLE OU D'UN ARBITRAGE RÉUSSI ?

## Ingrédients relatifs à l'état d'esprit des acteurs de l'expertise :

- Résister à la force du préjugé des professionnels à l'égard de la victime
- « Neutralité bienveillante »
- Prise de conscience de la difficulté de l'exercice
- Pas de suspicion de spéculation
- Conditions d'accueil matérielles et relationnelles
- Le bonjour
- Le fauteuil
- La pédagogie
- L'absence de mise à distance de la victime
- Accueil de la parole de la famille



# DISCUSSION : QUELLE EST LA RECETTE D'UNE EXPERTISE AMIABLE OU D'UN ARBITRAGE RÉUSSI ?

- Résister aux préjugés des professionnels entre eux
- Tolérer la pluridisciplinarité
- Reconnaissance de la contribution des paramédicaux y compris les ergothérapeutes
- Légitimité de l'avocat
- Respecter la divergence de point de vue
- Admettre la confrontation argumentée
- Concevoir le débat comme une opportunité dans la recherche de la solution par une progression de la réflexion
- Prohiber le « je verrai », la promesse non tenue d'une évaluation provisoire, l'argument d'autorité « c'est trop »
- S'attacher à la personnalisation de la notion de handicap en évitant la standardisation réductrice
- Rester dans une réflexion médico-légale sans déborder sur l'incidence financière
- Etanchéité nécessaire entre discussion médico-légale et débat indemnitaire



# CONCLUSION

**Expertise n'est ni une salle d'opération ni un prétoire**

**C'est une étape incontournable du processus indemnitaire mais aussi la confrontation d'intérêts divergents**

**Le théâtre possible de crispations irréductibles**



# CONCLUSION

**Avantage certain de la voie amiable**

**Prévenir les clivages exacerbés par le contentieux**

**Coconstruire le cadre pacifié d'une réflexion propice à l'établissement d'une vérité médico-légale partagée**

**Obtenir une reconnaissance plus rapide pour la victime**

**(Pas d'audiencement, ni de délibéré, ni de consignation judiciaire ni de convocations par LRAR)**

**Limites de la voie amiable**

**Pas adaptée à toutes les situations**

**Décision propre à chaque situation**

**Contentieux souvent inévitable**

**Importance de la stratégie**





14<sup>e</sup> ÉDITION

ÉTATS GÉNÉRAUX  
DU **DOMMAGE CORPOREL**

24 NOVEMBRE  
2022

PALAIS DU PHARO  
-  
MARSEILLE

